

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 17 février 2022
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :
en exercice : 18

Date de la convocation :
8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, GRONDIN Julien, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : LAUNAY Jean-Michel, CHARLES Jennifer

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Carole GAUVRIT, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 13 JANVIER 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

04/02/2022	GEOUEST	Bornage - construction de la bibliothèque	750,00	900,00
08/02/2022	MARTY SPORTS	Changement tiges filetées - panneau de basket	1 037,80	1 245,36
10/02/2022	SARL RICHER	Paillage : manifestation vente de composte et paillage	1 415,00	1 698,00
10/02/2022	ECHO VERT	Engrais : fertilisation du terrain de foot	462,00	516,90
10/02/2022	VEGETAL 85	Végétaux : massifs devant la salle de tennis	463,83	510,21

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
Renonciation à la préemption					
31/01/2022	08523622DIA002	30	Rue de Lande d'Homme	20 000	Maison

DELIBERATIONS

Réf. 01 : AMENAGEMENT CYCLABLES : DEMANDE DE SUBVENTION « PLAN FRANCE RELANCE VELO »

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet de la DREAL « Plan France Relance Vélo »

M. le Maire présente l'étude de faisabilité et plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux d'aménagement	367 518.53	Appel à projet « Plan de relance Vélo » : 20%	73 503.71
		Bonus pour les projets situés en secteur moins dense (- 100 000 habitants) : 20%	73 503.71
		Auto-Financement	220 511.11
TOTAL	367 518.53€		367 518.53€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Plan France Relance Vélo », **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : AMENAGEMENT D'UN PLATEAU RUE DE LA FORET : AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire rappelle que le permis d'aménager du lotissement privé « Le Hameau de la Forêt » a pu être accepté qu'à condition qu'un aménagement routier soit mis en place, à la charge de la commune.

M le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Sedep pour un montant de 9 906.21€ HT.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SEDEP pour un montant de 9 906.21€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC – MISE EN ENQUETE PUBLIQUE

M. le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir une enquête publique pour déclassement du domaine public pour plusieurs projets :

- déclassement partiel d'une place près de la salle Ernest Renaud : construction de la bibliothèque
- déclassement d'un chemin rural à la Guyonnière
- déclassement d'une voie communale à la St Hubert

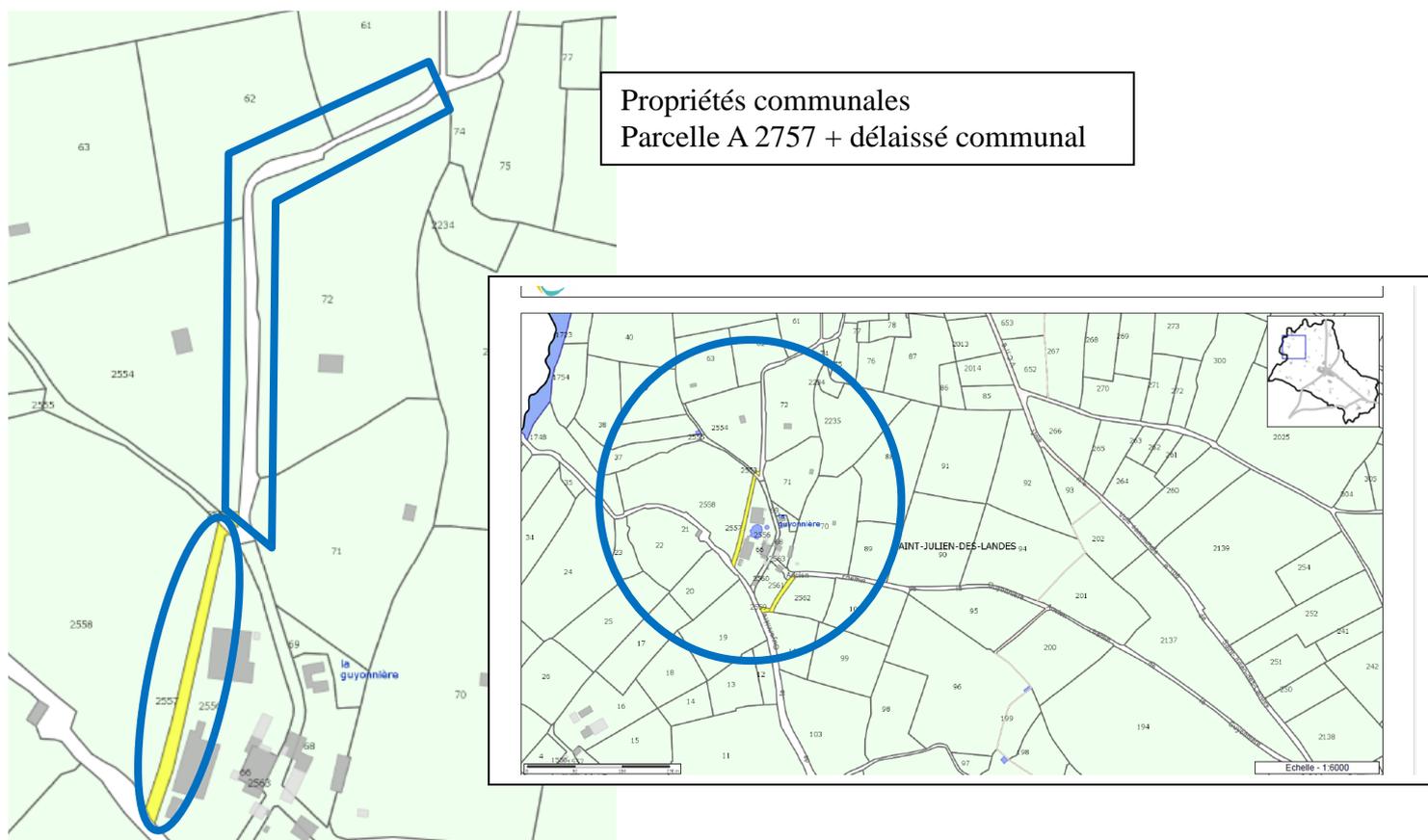
VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique pour le déclassement du domaine public pour les projets de déclassement partiel d'une place près de la salle polyvalente Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel, déclassement d'un chemin rural à la Guyonnière, déclassement d'une voie communale à la St-Hubert, **AUTORISE** M. le Maire à mettre en place la procédure correspondante, **CHARGE** M. le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'enquête publique, **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'arpentage des terrains et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : ECHANGE DE CHEMINS ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LE CAMPING « LA GUYONNIERE » A LA GUYONNIERE

M. Jaspers, Gérant du Camping « La Guyonnière » avait, par courrier du 23 septembre 2019, demandé de racheter le chemin privé communal qui traverse déclassement on camping.

Par délibération n°06-29/09/20219, le conseil municipal avait refusé sa demande et souhaitait qu'un échange puisse être réaliser.

M. le Maire propose l'échange suivant :



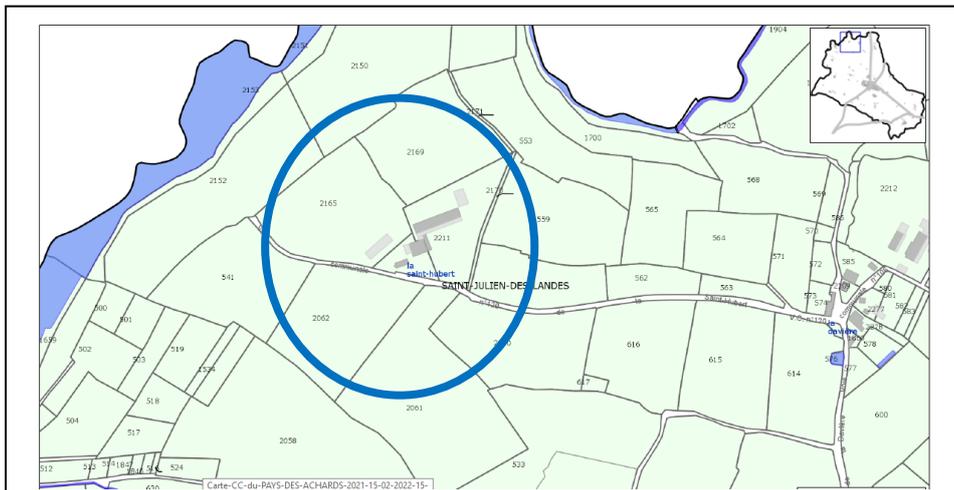


Il convient également de convenir d'une valeur d'échange (100€, 200€...) 300.00€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'échange de parcelles entre la commune de St Julien des Landes et le camping « La Guyonnière » sans soulte de part et d'autres des parties compte tenu d'une valeur équivalente des terrains à 300.00€ et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte d'afférent au dossier. Ces échanges ne pourront se faire qu'après enquête public pour déclassement du domaine communal.

Réf. 05 : DEMANDE POUR UN ACHAT OU ECHANGE DE CHEMINS ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA SCI JEAN YOLE A LA ST HUBERT

Par courrier du 3 juin 2021, M. Grollier Emmanuel, représentant de la SCI Jean Yole, avait fait la demande d'achat ou d'échange de chemin avec la commune





Lors du conseil municipal du 22 juillet 2021, le conseil municipal, dans les questions diverses, avait souhaité obtenir l'avis de Vendée Eau (projet Jourdain) avait de prendre une décision.

Par courrier du 3 février 2022, M. Grollier fait savoir que Vendée Eau ne s'oppose pas à ce projet.

Vendée Eau précise que l'acte d'achat devra prévoir l'ensemble des servitudes nécessaires au profit de Vendée Eau.

M. le Maire propose au conseil municipal de statuer sur la demande de M. Grollier.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité et après avis de Vendée Eau propriétaire de la parcelle A n°2 152, **APPROUVE** l'échange de la voie communale au lieudit « la St-Hubert » appartenant à la commune de St Julien des Landes avec une bande de la parcelle A n°619 appartenant à la SCI Jean Yole représentée par M. GROLLIER Emmanuel, sans soulte de part et d'autres des parties compte tenu d'une valeur équivalente des terrains à 300.00€, **DECIDE** que le bornage des parcelles sera à la charge de chaque propriétaire et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte d'afférent au dossier.

Lors de l'établissement de l'acte d'échange, une servitude de passage pour Vendée Eau devra est retranscrit sur la voie communale échangée.

Ces échanges ne pourront se faire qu'après enquête public pour déclassement du domaine communal.

Réf. 06 : DEMANDE POUR UN RACHAT EVENTUEL D'UNE PARCELLE COMMUNALE : PROJET PARCELLE 13 RUE DU FIEF

L'agence immobilière « PROJET CLES » a fait la demande d'une éventuelle acquisition d'une parcelle communale pour le projet d'un acquéreur de la parcelle 13 rue du Fief.

En effet, le futur acquéreur souhaiterait procéder à une division de la parcelle AC 51 et/ou déposer un permis d'aménager et créer un accès des parcelles par le fond



VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de vendre une bande de la parcelle cadastrée AC n°52 au prix de 100€ du m² à des futurs acquéreurs de la parcelle AC n°51 afin de créer une sortie par le fond de la parcelle et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 07 : MAISON 11 RUE JEAN YOLE (parcelles AE n°90-99-100) : REVISION DU PRIX

Par délibération du 19 janvier 2021, le conseil municipal avait fixé le prix de vente du bien situé au 11 rue Jean Yole à 140 000.00€.

Une offre de 117 500.00€ avait été acceptée par le conseil municipal du 21 septembre dernier.

Cependant le futur acquéreur a retiré sa proposition.

Depuis peu de visites ont eu lieu.

M. le Maire propose au conseil municipal de réviser le prix de vente du bien situé au 11 rue Jean Yole.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de réviser le prix, **FIXE** la vente de ce bien immobilier (parcelles AE n°90-99-100) au prix de 125 000€ avec possibilité de négociation jusqu'à 115 000€ net vendeur et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire (PSC) : le conseil municipal prend connaissance du diaporama sur les garanties de protections sociale complémentaire et prend acte du débat obligatoire.
- Réorganisation des commissions communales et des représentations : M. le Maire propose de faire un point sur la composition des commissions communale et intercommunales. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin d'acter les changements.

- Composition du groupe de travail : inventaire des haies et des zones tampons. Messieurs Jean TESSIER et Jean-Philippe GODET se portent volontaire pur faire partie du groupe de travail. Ils vont également se rapprocher d'agriculteur et/ou bénévoles d'association pour les rejoindre dans ce groupe de travail.
- Le Dr GODIN arrête ses fonctions au 31.12.22. M. le Maire a pris rendez-vous avec Mme CHOHN, responsable du pôle Contrat Local Santé de la communauté de communes du Pays des Achards, afin de travailler sur des pistes et de pouvoir trouver un médecin pour St Julien des Landes.
- Des réunions de travaillent sont programmées afin d'avancer sur les projets « Ilot de la Bassetière » et « l'Ilot Resistub »
- Calendriers :
 - o 26 février 2022 à 10h30 salle Ernest Renaud : réunion d'information suite au sondage sur les jardins familiaux/jardins partagés
 - o 4 et 5 mars 2022 – rue du Cimetière : vente de compost et de paillage
 - o Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022
 - o Elections législatives : 12 au 19 juin 2022.
- M. Julien GRONDIN, conseiller municipal, fait part de sa démission du conseil municipal. En effet M. GRONDIN quitte la commune de St Julien des Landes pour rapprochement de conjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h45.

Le Maire, Joël BRET

